



Acte n° 2024C259

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

**Absents excusés** : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Patrick NABETH), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

**Secrétaire de séance** : Stéphane BERTHOMIEU.

### **OBJET : ENVIRONNEMENT – GEMAPI – Demande de subventions pour le plan de communication 2025**

M. David POMMIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI, rappelle que la CCDSV a approuvé le contrat triennal 2022-2024 par délibération n°2022C147 du 15 septembre 2022. Elle souhaite désormais s'inscrire dans un nouveau contrat de territoire sur les années 2025-2027 avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil départemental de l'Ain.

Ces contrats visent à mener des actions pour améliorer l'état physique et le fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques et humides liés à la masse d'eau du Formans et de compétence GEMAPI de la CCDSV.

Les fiches actions du volet C du contrat de territoire concerne la communication et la valorisation des milieux aquatiques et espaces associés. La présente délibération a pour objet la demande de subventions auprès de nos partenaires financiers pour la mise en œuvre de ce type d'actions.

Il est proposé en 2025 de développer :

- 11 animations scolaires sur les thématiques de l'eau, des milieux aquatiques et humides et de la biodiversité, qui concerneraient 11 classes pour un potentiel d'environ 300 élèves sensibilisés annuellement ;
- La réalisation d'un guide de valorisation des zones humides et des plans de gestion zones humides réalisés par la CCDSV ;
- La réalisation d'un guide d'entretien des zones humides et des ripisylves ;
- La réalisation d'un panneau de valorisation du chantier de la confluence Formans / Morbier.

Les animations scolaires sont proposées pour l'année scolaire 2025-2026. Chacune comprend 1 journée sur le terrain et 2 demi-journées en classe. Il sera proposé aux classes de réaliser la journée sur le terrain à proximité des établissements scolaires dans le but de valoriser le patrimoine local de la CCDSV. Les déplacements de l'établissement scolaire jusqu'au site d'animation se feront à pied ou à vélo.

Une réunion de préparation entre le prestataire et les enseignants de chaque classe retenue et un rapport bilan en fin d'animation scolaire.

La réalisation d'un panneau d'information et de valorisation des travaux GEMAPI est proposé pour mettre en lumière les travaux de restauration de la continuité écologique entrepris au seuil de la confluence Formans/Morbier à Sainte-Euphémie. Ce poste de dépense comprend la conception graphique du panneau par une agence de communication mais aussi la création physique du panneau et son installation sur site par une entreprise spécialisée.

L'installation du panneau est projetée sur la parcelle ZB 6 situé à Sainte-Euphémie, propriété de l'association AGESEF. L'accès à la parcelle ZB 6 serait réalisé par les parcelles ZB 5 et ZB 9, propriétés de la commune de Sainte-Euphémie.

Les guides de valorisation des plans de gestion des zones humides et d'entretien des zones humides et des ripisylves sont inscrits dans les fiches actions des 3 plans de gestion des zones humides de Cibeins, de la Thiolière et de la Combe. Ils visent à mettre en lumière ces zones d'intérêt pour les cours d'eau pour le premier et conseiller les propriétaires riverains des cours d'eau sur les types d'entretien à mettre en place sur leurs parcelles à enjeu pour le second.

Ce poste de dépense comprend la conception graphique des guides par une agence de communication et l'impression de 1000 exemplaires à destination des Mairies et des propriétaires riverains des zones stratégiques.

Le plan de financement du plan de communication 2025 est le suivant :

| <b>Intitulés opérations</b>                             | <b>Montants HT (€)</b> |
|---|------------------------|
| Réalisation d'animations scolaires                      | 10 500 €               |
| Conception graphique, construction et pose d'un panneau | 5000 €                 |
| Conception et impression de deux guides                 | 6000 €                 |
| <b>TOTAL HT</b>   | <b>21 500 €</b>        |

Il est ainsi proposé d'effectuer une demande de subventions sur la base des montants de réalisation auprès des deux partenaires financiers du projet.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/12/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation du plan de communication GEMAPI 2025 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette demande ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses et recettes liées au plan de communication seront inscrites au budget GEMAPI.

Fait à Ambérieux-en-Dombes, le  
19/12/2024

**Le Secrétaire de Séance,**

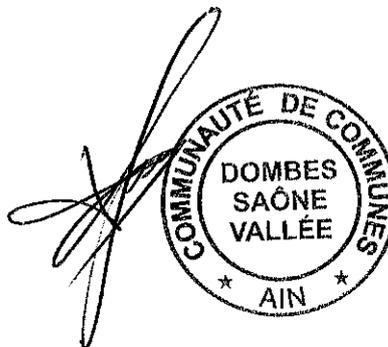
**Stéphane BERTHOMIEU**



Affichage sous format électronique : 23/12/2024

**Le Président,**

**Marc PECHOUX**



Accusé de réception en préfecture  
001-200042497-20241219-2024C259-DE  
Reçu le 23/12/2024